

“A”



COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS
NOUVEAU-BRUNSWICK
NEW BRUNSWICK
ENERGY & UTILITIES BOARD

Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick

DEMANDE D'APPROBATION DE SES ÉTATS FINANCIERS RÉGLEMENTAIRES DE 2018; DEMANDE DE MODIFICATION DE LA MÉTHODOLOGIE POUR LA FIXATION DU PRIX DU « ENBRIDGE UTILITY GAS »; ET DEMANDE D'APPROBATION DE SES TARIFS DE DISTRIBUTION POUR 2020

AVIS

Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick (EGNB), a déposé trois demandes auprès de la Commission de l'énergie et des services publics, comme suit :

- 1) Une demande d'approbation de ses états financiers réglementaires de 2018. En outre, et étant donné que les revenus de 2018 ont entraîné un rendement réel des capitaux propres supérieur à 12,9 %, EGNB a déposé sa méthode de répartition proposée (« proposition de mécanisme de partage ») en vertu du paragraphe 52.03(2) de la *Loi de 1999 sur la distribution du gaz*. (Instance n° 443);
- 2) Une demande pour l'approbation de modifier la méthodologie pour la fixation du prix du « Enbridge Utility Gas » (Instance n° 448);
- 3) Une demande d'approbation pour modifier ses tarifs de distribution à compter du 1^{er} janvier 2020, l'approbation de son « Handbook of Rates and Distribution Services » révisé, et l'approbation d'un compte d'écart pour l'impôt sur le revenu (Instance n° 453).

Les demandes et les preuves en ce qui a trait aux instances mentionnées ci-dessus sont affichées sur le site Web de la Commission à l'adresse www.cespnb.ca.

La Commission tiendra une conférence préalable à l'audience en ce qui a trait à ces trois instances dans les bureaux de la Commission, situés au 15, Market Square, bureau 1400, Saint John, Nouveau- Brunswick, **le mardi 27 août 2019, à compter de 9 h 30**. Les parties intéressées peuvent y assister et faire des observations sur la procédure à suivre ainsi que sur tout autre sujet pertinent.

Les parties qui comptent intervenir doivent s'inscrire en visitant le site Web de la Commission à www.cespnb.ca sous la rubrique « Règles de procédure » et compléter le formulaire « Demande de statut d'intervenant ». Le formulaire doit être complété et déposé auprès de la Commission au plus tard le vendredi 23 août 2019 à l'adresse general@cespnb.ca ou en composant le 1-866-766-2782. Les parties doivent indiquer la langue officielle dans laquelle elles souhaitent s'exprimer.